

REGLEMENT TROPHÉE REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES 2016

REGLEMENT GENERAL

CATEGORIES :

Poussins	7-8 ans	2009 et 2008
Pupilles	9-10 ans	2007 et 2006
Benjamins	11-12 ans	2005 et 2004
Minimes	13-14 ans	2003 et 2002

Prélicenciés (hors Trophée Régional).

DATES ET LIEUX :

Dimanche 06 Mars 2016 – SPRINT – FOS / MER Toutes catégories
Dimanche 20 Mars 2016 – C.L.M & ROUTE – BERRE L'ETANG - Toutes catégories
Dimanche 17 Avril 2016 – CYCLO-CROSS – MARSEILLE - Toutes catégories
Dimanche 01 Mai 2016 – SPRINT – CAVAILLON - Toutes catégories
Dimanche 22 Mai 2016 – CYCLO-CROSS – SALON - Toutes catégories
Dimanche 12 Juin 2016 – ROUTE – MONTFAVET - Toutes catégories (finale).

CLASSEMENTS :

✓ Classement individuel :

- Participation au moins à une épreuve par discipline. Pour Le coureur ayant participé aux 2 épreuves de la même discipline, seul le meilleur résultat sera pris en compte.
- Remise de maillot sur le général, lors de la finale.
- Le C.L.M servira uniquement au placement sur la ligne de départ lors de la première épreuve Route

✓ Classement par équipe de club

- Sur les 6 épreuves, la meilleure par discipline sera prise en compte sur les 5 meilleurs coureurs. 3 catégories de représentées dont 2 coureurs par catégorie maximum, garçons et filles confondus.
- Les clubs n'ayant pas de coureurs dans certaines catégories peuvent participer et être classés sur la journée.
- L'équipe ayant le plus petit nombre de points sera déclarée vainqueur du Trophée Régional Jeunes Cyclistes

BAREME DE POINTS :

✓ Classement équipe et individuel par discipline :

- 1^{er} = 1 point ; 2^{ème} = 2 points ; 3^{ème} = 3 points...

- En cas d'ex aequo, il sera tenu compte des meilleures places par discipline
- si encore ex aequo, il sera tenu compte de la place détenue à l'épreuve chronométrée (C.L.M).

TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES CYCLISTES :

Une sélection régionale participera au Trophée de France des Jeunes Cyclistes selon un classement général individuel par catégorie de pupilles à minimes (un classement filles et un classement garçons).

Le nombre prévu par catégories filles et garçons sera en fonction du règlement du Trophée de France.

En revanche, pour que tout coureur puisse être sélectionné, il devra participer à au moins une épreuve par discipline du Trophée Régional et participer aux journées de préparation au TFJC.

En cas de coureurs ex aequo, c'est le nombre de places de premiers, de deuxièmes, de troisièmes etc... et ainsi de suite, qui les départageront.

Si encore ex aequo, c'est l'épreuve chrono qui les départageront.

S'il n'y a pas d'épreuve chrono, c'est le classement de la dernière épreuve qui les départagera.

Chaque sélectionné devra respecter les consignes établies, entre autre :

rester avec son équipe et son encadrement durant tout le séjour, hébergement compris.

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCEPTEE

RECOMPENSES :

Les récompenses se feront à chaque journée, les coureurs filles et garçons recevront individuellement coupes et médailles.

CEREMONIE PROTOCOLAIRE FINALE :

L'Ecole vainqueur du Trophée recevra une coupe ou un trophée et chaque coureur de cette Ecole un souvenir.

Le vainqueur de chaque catégorie recevra un maillot.

REGLEMENT TECHNIQUE

EPREUVES :

Toutes les épreuves se déroulent par catégorie (ex : benjamins 1 et 2).

ORDRE DE PASSAGE :

Prélicenciés (hors trophée)

Poussins / pupilles / benjamins / minimes.

EPREUVE CYCLO CROSS

HORAIRES en fonction de l'organisateur

C'est une épreuve en ligne. Le nombre de tours sera déterminé selon le temps du premier tour.

Le placement des concurrents sur la ligne de départ s'effectuera selon le classement général de la dernière épreuve.

2 parcours :

1 pour les prélicenciés, poussins, (500 mètres environ)

1 pour les pupilles, benjamins et minimes, (1000 mètres environ).

Ils présenteront des tracés techniques avec alternance de zone d'effort et de zone d'adresse.

Pour être classé, chaque coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo (crevaison, incident technique ou chute).

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité de 25 points.

Les passages avec obstacles rapportés ne pourront donner lieu à pénalités.

L'utilisation des roues de cyclo cross est permise.

Un poste de dépannage sera placé sur le circuit prélicenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes (changement de roues ou vélos).

Tout dépannage et toute aide seront sanctionnés par une pénalité de 25 points sur le coureur, en dehors lieux prévus.

Durée :

- prélicenciés : 5 minutes
- poussins : 7 minutes
- pupilles : 10 minutes
- benjamins : 15 minutes
- minimes : 20 minutes.

A la charge de l'organisateur :

Reconnaissance à vélo pour toutes catégories avant le début de la première épreuve.

Prévoir :

- le contrôle des développements (5m60 – 7m01)
- le compte tours
- la cloche
- la ligne de départ pour 10 à 15 concurrents.

Déposer le détail d'organisation bien à l'avance.

EPREUVE SPRINT

HORAIRES en fonction de l'organisateur

L'épreuve se déroule sur une ligne droite bitumée de :

- Chrono : 150 mètres plus 30 mètres pour le départ lancé pour toutes les catégories.

- Sprint : 300 mètres pour toutes les catégories.

Elle se disputera en 2 manches de la façon suivante :

Matin :

- Tirage par club qui désignera l'ordre de départ par catégorie pour la 1^{ère} épreuve de Sprint.
- Le départ sera lancé et non tenu.
- Lors du chrono seulement, sera autorisé à recommencer : le saut de chaîne, la crevaison et la chute.
- Départ selon le classement général pour la 2^{ème} épreuve de Sprint.

Après-midi :

1 : L'épreuve chronométrée du matin départagera les concurrents de chaque catégorie pour l'épreuve de sprint qui s'effectuera selon le classement du matin

2 : L'épreuve du sprint, départagera les concurrents de chaque catégorie pour leur place réelle.

- chaque concurrent participera à un sprint. Les séries seront établies selon le temps effectué à l'épreuve chronométrée.
- Le nombre de concurrents dans les séries sera déterminé, selon la largeur de la route (8 coureurs maximum).

Exemple : De la 1^{ère} à la 7^{ème} place : les 7 meilleurs chronos

De la 8^{ème} à la 14^{ème} place : les 7 suivants etc.....

- chaque concurrent se rangera à sa convenance, selon son temps du chrono dans un des couloirs.
- chaque couloir sera d'une longueur de 10 mètres. Les concurrents devront conserver leur ligne ainsi qu'au départ du sprint, sous peine de déclassement à la dernière place de leur série.
- le départ se fera tenu et donné au sifflet dans un délai de 0 à 10 secondes après la verbalisation « coureur prêt ». Il n'y aura aucun faux départ. Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol, sous peine de disqualification de leur coureur et seront différents du Club du coureur.
- les incidents mécaniques, techniques, la chute ne seront pas prétexte à recommencer. Le coureur devra franchir la ligne pour être classé.

Pour les 2 manches (chrono et sprint), le blocage des pieds avec des sangles est interdit pour des raisons de sécurité.

EPREUVE SPRINT suite

FEMINIMES

Les concurrentes participeront avec les garçons.

Pour le classement individuel et par équipe, il sera confondu avec celui des garçons.

Un classement spécifique par catégorie sera établi à l'issue de chaque épreuve.

A la charge de l'organisateur :

Prévoir :

- le contrôle des développements (5m60 – 7m01)
- le compte tours et la cloche
- les couloirs sur une longueur de 10 mètres
- une zone d'échauffement.

Déposer le détail d'organisation bien à l'avance.

EPREUVE ROUTE

HORAIRES en fonction de l'organisateur

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon le classement du CLM pour la 1^{ère} épreuve Route
Pour la 2^{ème} épreuve Route, les coureurs seront rangés selon le classement général de la dernière épreuve.

Distance :

Pré-licenciés : 1 à 2 kms
Poussins : 3 à 5 kms
Pupilles : 5 à 10 kms
Benjamins : 10 à 15 kms
Minimes : 15 à 30 kms.

- Un changement de roue (**seulement**) sera autorisé au podium.
 - Tout dépannage en dehors de celui autorisé sera sanctionné par la mise hors course.
 - Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la mise hors course.
 - Les ravitaillements même en boisson ne seront pas autorisés sur le parcours
- Seuls les benjamins et les minimes seront autorisés à mettre un bidon sur leur vélo, par contre aucun ravitaillement ou jet de bidon ne sera accepté sur le circuit.
- Aucun échauffement et aucune reconnaissance ne seront autorisés après le 1^{er} départ sous peine de disqualification du coureur.
 - Après avoir franchi l'arrivée, un coureur ne pourra repasser en sens inverse, sous peine d'une pénalité de 25 points.

A la charge de l'organisateur :

Reconnaissance à vélo pour toutes les catégories avant le début de la première épreuve.

Prévoir :

- le contrôle des développements (5m60 – 7m01)
- le compte tours
- la cloche
- la ligne de départ pour 10 concurrents à 12 concurrents.
- Une moto pour le commissaire.

Déposer le détail d'organisation bien à l'avance.

REGLEMENT TECHNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

Le casque, les gants, le dossard à épingle (4) seront obligatoires pour toutes les épreuves.
Tous les types de vélos seront acceptés, s'ils sont aux normes U.C.I.
Les guidons dits « cornes de vache » en bout de guidon sont interdits.
Le développement sera limité à 7m01 pour les minimes et 5m60 pour les autres catégories.
Un contrôle de braquet sera effectué à chaque épreuve.
Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise hors course immédiate de l'équipe.

Abandon :

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie de cette épreuve. Il pourra disputer les autres épreuves.

Pénalités :

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée Régional et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final.

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours, le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement, c'est le règlement général de la F.F.C. qui servira de référence.

Discipline générale :

Toute équipe et concurrents engagés seront soumis au respect du règlement et placés sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive (parents, dirigeants, coureurs) à l'encontre des arbitres ou participants entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter l'arbitrage en cas de contestation.

Arbitrage :

L'organisateur devra fournir 2 personnes, éducateurs ou dirigeants licenciés.

Chaque Club devra mettre à disposition dans chaque épreuve 1 éducateur ou dirigeant licencié.

Classement informatique:

Les clubs organisateurs sont dans l'obligation de régler la somme forfaitaire de 100 €, pour la personne qui s'occupe du classement des 3 épreuves du TRJC

Soyons sport et bonne chance à tous !